

## Déclaration du SNU au CCE du 3 Octobre 2013

La parution des chiffres du chômage en cette fin Septembre fait apparaître une situation très dégradée sur le marché du travail en France.

Le nombre de demandeurs d'emplois reste à un niveau très élevé avec plus de 5 millions de personnes inscrites sur les listes.

Dans les chiffres publiés le 26 septembre ce qui nous alerte particulièrement c'est :

- l'augmentation du nombre d'inscrit-e-s depuis plus de 3 ans s'élevant à près de 600.000 personnes enregistrant ainsi une hausse sur un an de 18% et de 0,4% sur le seul mois d'août 2013.
- La baisse significative de la part des demandeurs d'emploi indemnisé-e-s au titre de l'assurance chômage alors que la part de la population sans emploi ayant ouvert un droit aux allocations de solidarité a augmenté de 18,5% sur un an et de 1,4% en août 2013.
- En ce qui concerne le RSA, le nombre de personnes ayant un droit payable à ce revenu a quant à lui augmenté massivement en un an, avec une hausse enregistrée de plus de 15%.

Enfin, l'élément le plus inquiétant dans ces chiffres d'août 2013, est pour le SNU-FSU l'augmentation de 38% du nombre de sorties en raison de cessation d'inscription pour défaut d'actualisation.

Même si la direction Générale à mené des investigations et donne comme explication : « la grave défaillance reconnue par l'opérateur SFR dans l'acheminement d'une partie des messages de relance (SMS et messages vocaux) aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août ».

Même si le Directeur Général a reconnu tardivement la responsabilité de Pôle Emploi et qu'il déplore cet incident, tout en présentant ses excuses aux demandeurs d'emploi concernés, nous devons nous assurer que cet incident n'aura pas de conséquences pour l'indemnisation des usager-es .et que toutes les mesures seront mises en œuvre afin de garantir que les prochaines relances d'actualisation se fassent sans incident.

Sur ce dernier point nous avons pris connaissance des engagements du Directeur Général

En complément de ces réponses nous demandons au président du CCE de nous fournir un état détaillé des demandeurs d'emploi concernés établissements/ établissements ; hommes/femmes ; typologie de revenu ; ancienneté d'inscription et âge de ces usager-es.

Il nous paraît aussi essentiel que le Directeur Général envoie à l'attention de tous ces usagers un courrier les informant de leurs droits de réinscription.

La transparence dans cette opération est indispensable au regard du discrédit que génère cet épisode sur une de nos missions centrales en tant qu'acteur principal du Service Public de L'Emploi.